

Site classé

Date de protection : 15 septembre 1931 ~ Superficie : 0,1 ha

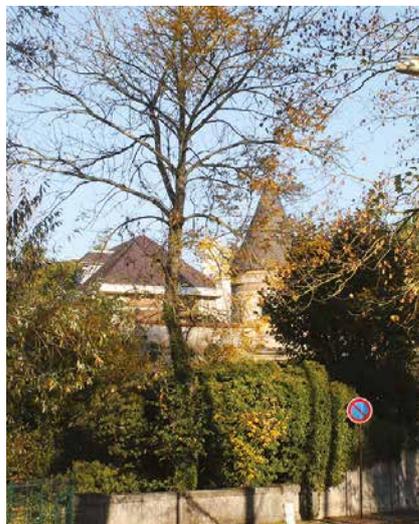
Bastion et Arche Mauvillain

Châlons-en-Champagne

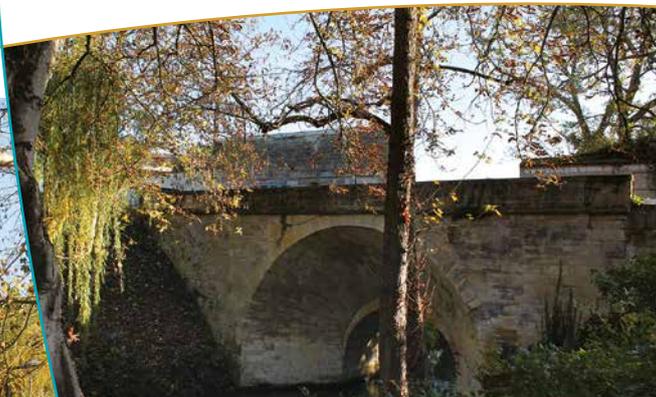
Le Bastion Mauvillain serait l'une des fortifications les plus anciennes de Châlons-en-Champagne, destiné notamment à défendre l'entrée de la ville par les cours d'eau. Une pièce datant de 1384 « le Chastel et Tour Mauvillain » évoque ce bastion.



C'est au XVI^{ème} siècle que le bastion prend sa forme actuelle : on donna au « Château-de-Mauvillain » la forme d'un bastion précédé d'une redoute (ouvrage de fortification isolé) avancée, placée au-delà du fossé et entourée d'eau. En 1614, l'échauguette (guérite de guet placée en surplomb sur une muraille fortifiée) fut refaite. Une muraille et une écluse, destinée à retenir l'eau des fossés, furent ajoutées. Cette élégante échauguette qui couronne l'angle du vieux mur et le pont robuste encadré par des masses de verdure qui franchit le canal du Mau sous le boulevard Vaubécourt, forment un ensemble très pittoresque, digne d'être conservé dans son aspect.



Aperçu de l'échauguette depuis la rue du cirque



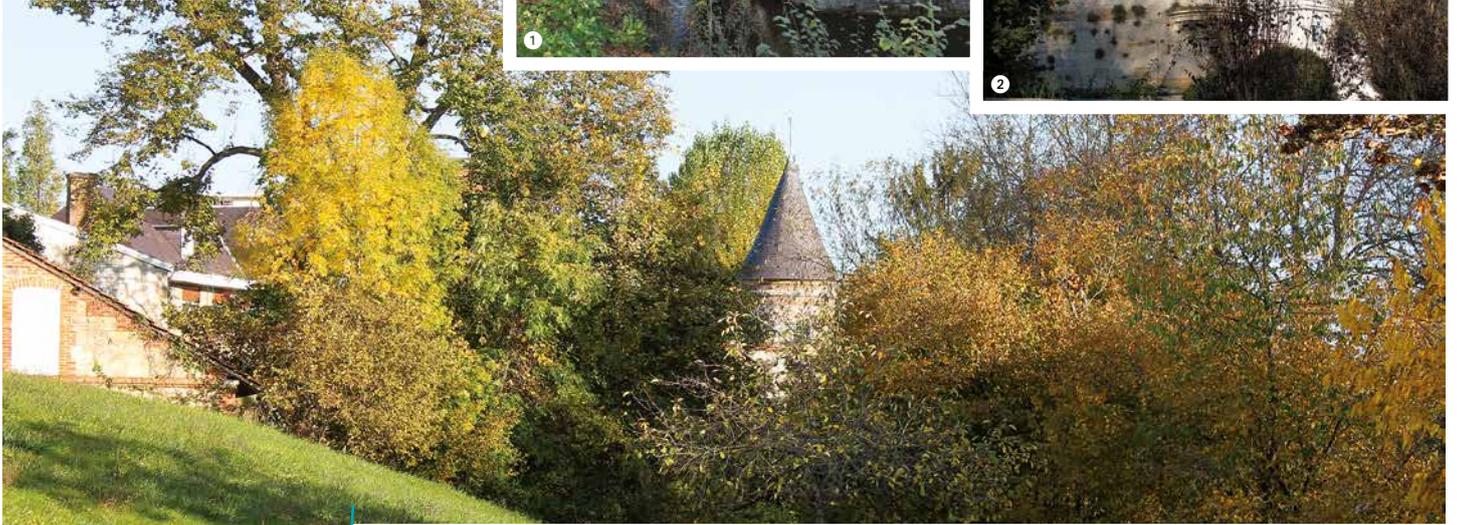
L'arche Mauvillain

Critères de classement

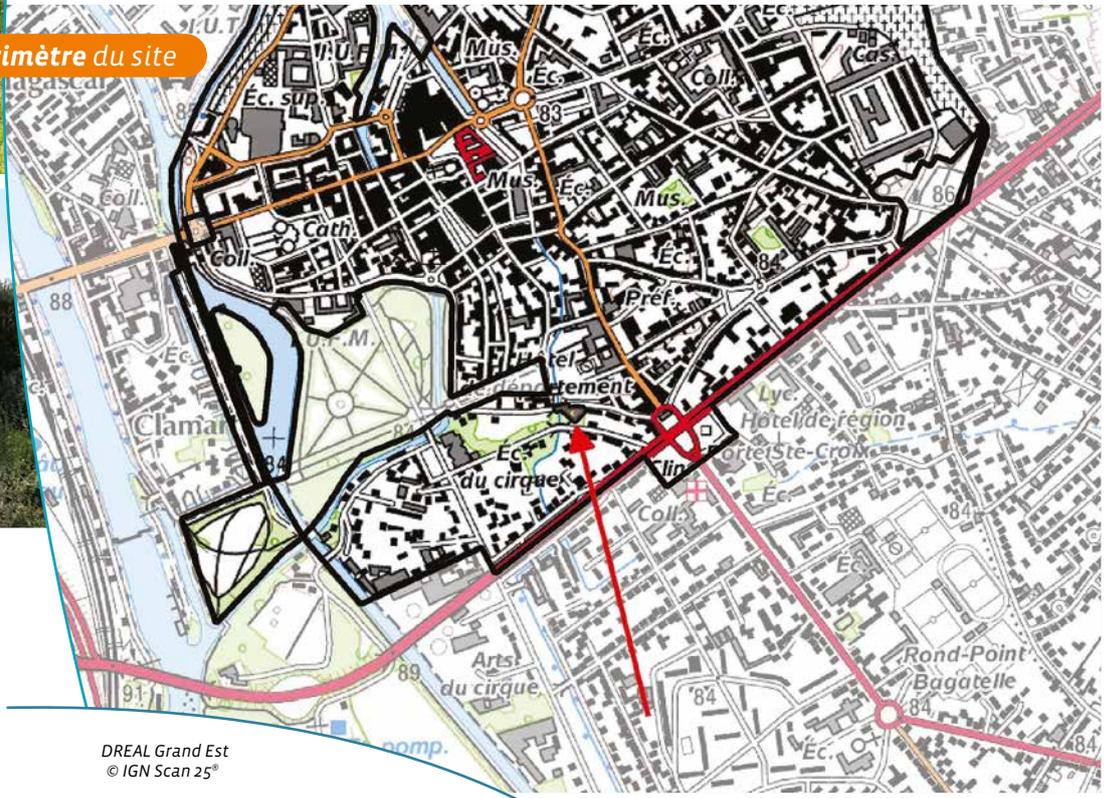
→ Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire



Bastion et Arche Mauvillain



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

3



- 1 ~ L'arche et le Mau
- 2 ~ L'échauguette depuis la rue du cirque
- 3 ~ Aperçu de l'échauguette du bastion
- 4 ~ Vue de l'échauguette depuis l'arche

Inventaires - Autres mesures de protection

- Classés et inscrits au titre des monuments historiques : de nombreux monuments à proximité, dont la Porte Sainte-Croix.
- Inclus dans le Site patrimonial remarquable.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63